



## Etat de sortiedes lieux et vétusté-notion d'usure

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Quittant un appartement loué depuis 7 ans, je me posais la question de savoir s'il existait une notion d'usure avec des coefficients de vétusté pour des murs peints et de la moquette pour éviter un conflit au moment de la restitution du dépôt de garantie car, bien évidemment, ils se sont salis au cours du temps.

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il n'existe pas de barème de vétusté. Du moment que l'usure est due au temps et non à une faute de votre part locataire, votre propriétaire ne peut en toute logique retenir votre dépôt de garantie.

Cordialement